

## COMMUNIQUÉ - 4 FEVRIER 2010

### Demande d'indemnisation des Usagers

VTV et les associations membres de l'AAU-PSL (l'Assemblée des Associations d'Usagers de Paris St Lazare) s'associent pour demander à la SNCF d'indemniser ses usagers qui ont subi la situation fortement perturbée de ces dernières semaines.

Voici le courrier adressé à la direction normande de la SNCF :

« Le 02 Février 2010

**Monsieur Bonnepart,**

*Malheureusement, la «tradition» qui consiste pour la SNCF à fournir un service médiocre en décembre, a de nouveau été respectée en 2009...!*

*En effet, **cette fin d'année a encore une fois été très largement marquée par les mises à quai tardives, les compositions de rames aléatoires, l'absence de confort a bord (toilettes, chauffage, ...) et surtout les blocages, retards et suppressions de trains.** Ainsi, pour chacune des lignes normandes desservant St Lazare, la moyenne des retards cumulés sur le seul mois de décembre atteint facilement 8 à 9 heures et jusqu'à 17h30 pour un abonné Rouennais ! Les trains supprimés sur cette période se comptent également par dizaines. C'est anormal !*

***Si nous acceptons d'entendre certains de vos arguments concernant les intempéries et les conditions climatiques qui auraient rendu difficile la circulation des trains, nous ne pouvons nous satisfaire de cette seule excuse.***

*D'abord parce que les épisodes de neige et de froid que vous évoquez n'ont été que très limités dans le temps alors que les perturbations ont commencé dès la mi-novembre et ont perduré, sans discontinuer, jusqu'à la mi-janvier.*

*Ensuite parce que les discussions et les échanges que nous avons mis en place avec les cheminots présents sur le terrain ont fait apparaître que **de graves dysfonctionnements, directement imputables à la SNCF et à son organisation interne,** étaient bien plus à même d'expliquer la mauvaise qualité de service que quelques centimètres de neige. Toutes les avaries de matériel, les défaillances de signalisation, les défauts*

*d'alimentation ou les problèmes d'aiguillage connus pendant cette période de fin d'année ne peuvent avoir pour unique cause la neige, le gel ou les feuilles mortes. Difficile également d'invoquer les seules conditions climatiques pour expliquer les **absences de plusieurs conducteurs** ayant entraîné l'annulation de certains trains, ainsi que la **pénurie de techniciens de maintenance et d'agents** dans les dépôts ayant provoqué des retards dans l'entretien, la réparation et la préparation des rames.*

*Nous considérons que **l'absence d'anticipation de la SNCF, son choix de fonctionnement en flux tendu ainsi que sa mauvaise gestion des effectifs et des matériels** sont les principales causes des **conditions de transport désastreuses connues ces dernières semaines.** Les intempéries n'ont eu qu'un effet aggravant et ne doivent pas masquer cette réalité dont, nous l'espérons, vous saurez tirer les conséquences et les enseignements pour le futur.*

***Nous avons d'ailleurs été rejoints dans notre analyse par Monsieur Alain Le Vern, président de la région Haute-Normandie,** qui, dans son courrier du 17/12/2009 adressé à Monsieur Guillaume Pépy, dénonce clairement la responsabilité directe de la SNCF dans la dégradation du service fourni, en cette fin d'année, à l'ensemble des clients sur les lignes normandes.*

***En conséquence, notre association, en accord et conjointement avec l'Assemblée des Associations d'Usagers de Paris St Lazare (AAU-PSL) dont elle fait partie et qui regroupe, depuis le 12 décembre dernier, les associations de Vernon, Bueil, Dieppe et du Mantois, demande qu'à titre commercial, une réduction de 50% sur le montant des titres de transport mensuels soit accordée à tous les clients abonnés des lignes Paris-Le Havre et Paris-Cherbourg.***

Nous demandons en outre, qu'à l'instar du dédommagement accordé l'an dernier à la même époque à l'occasion de la fermeture de la gare St Lazare, cette mesure commerciale soit directement appliquée à tous les clients concernés, sans distinction de lieu de travail et/ou de lieu de résidence, et sans qu'aucune démarche ne soit nécessaire de la part des usagers.

Ce dédommagement, au titre des nombreux préjudices subis lors de leurs déplacements quotidiens, est très attendu par vos clients et contribuerait sans nul doute à apaiser les tensions ressenties ces derniers temps à bord des trains et surtout à redorer quelque peu l'image de la SNCF une nouvelle fois écornée en cette fin d'année 2009.

**Votre réponse – ou non réponse - sera largement diffusée auprès des adhérents des différentes associations membres de l'AAU-PSL et par tractage en gare. Nous espérons donc que notre demande saura retenir toute votre attention et qu'elle aboutira à un accord qui serait bénéfique pour tous.**

Dans cette attente, ... »

Copies adressées aux Associations membres AAU-PSL  
Guillaume Pépy – Président SNCF  
Alain Le Vern – Président Région Haute-Normandie  
Jean-Paul Huchon – Président Région Ile de France

**Et n'oubliez pas :**

**« SOYONS ACTEURS DE NOS TRANSPORTS ! »**

---

## BULLETIN D'ADHESION 2010

Je soussigné (e) : M. – Mme - Mlle (rayer la mention inutile)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Demeurant à : N° et nom de la voie : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse internet : \_\_\_\_\_

**Très important :** pour la transmission d'informations et la correspondance avec VTV, n'hésitez pas à nous envoyer un mail après votre adhésion pour confirmer votre adresse !

Trajet habituel :      Vernon / Paris              Vernon / Rouen              Vernon / autre : \_\_\_\_\_  
                                Paris / Vernon              Rouen / Vernon              Autre : \_\_\_\_\_ / Vernon

Déclare souhaiter adhérer à l'association Vernon Train de Vie (VTV) et verse à ce titre, à son ordre, la somme de 10 Euros, (**5 euros** pour les étudiants et lycéens) de préférence par chèque. Cette somme représentant le tarif de mon adhésion pour l'année civile 2010.

Date & Mode de règlement : \_\_\_\_\_ N° chèque : \_\_\_\_\_

A expédier à notre adresse postale : **Vernon Train de Vie - BP 547 - 27205 Vernon Cedex**

Fait à : \_\_\_\_\_ Date et signature : \_\_\_\_\_